

INSCRIS-TOI SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Qui vote aux élections ?

Il faut remplir 3 conditions :

- Être de nationalité française
- Être âgé de 18 ans ou plus au moment du scrutin
- Jouir de ses droits civils et politiques

Où et quand dois-je m'inscrire sur les listes électorales ?

- Vous pouvez déposer votre demande d'inscription en mairie à tout moment de l'année, jusqu'au 31 décembre

Quelles pièces fournir ?

- Une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (et une attestation de votre hébergeur si nécessaire)

Qui peut désigner le candidat socialiste ?

- Tout électeur inscrit sur les listes électorales
- Les électeurs ressortissants de l'Union Européenne inscrits sur les listes électorales complémentaires
- Les adhérents du Parti Socialiste et/ou du Mouvement des Jeunes Socialistes mineurs au moment du vote ou citoyens étrangers
- Les mineurs au moment des primaires qui auront 18 ans ou plus lors des élections de 2012 sur justificatif d'inscription sur les listes électorales



Plus d'infos
sur jeunes-socialistes.fr



Contactez les Jeunes Socialistes
au 01.45.56.79.99